

Information sur les activités du partenariat RIFFEAC-InWEnt 2010

pour: www.cbfp.org; www.comifac.org; www.riffeac.org

Atelier de validation des directives sous-régionales relatives à la formation forestière et environnementale en Afrique Centrale

Pour couronner les discussions sur les directives sous-régionales relatives à la formation forestière et environnementale, un atelier sous-régional se tiendra le 1 et le 2 décembre à Douala. Environ 60 participants, représentants des Ministères intéressés par la formation forestière et environnementale dans les dix pays de la COMIFAC, des écoles concernées, de la société civile et du secteur privé sont invités à contribuer à la discussion. L'objectif de l'atelier sous-régional est d'arriver à un consensus sur un projet de directive. Le texte final sera soumis au conseil des Ministres de la COMIFAC pour adoption.

Le dialogue sur la politique de formation forestière et environnementale s'est focalisé en 2010 sur la capitalisation des multiples travaux effectués ces dernières années au sein du RIFFEAC (*Réseau des Institutions de la Formation Forestière et Environnementale en Afrique Centrale*) [link <http://www.riffeac.org>] et de la COMIFAC [link <http://www.comifac.org>]. L'atelier sous-régional en décembre fait suite aux travaux des ateliers nationaux, auxquels des représentants de neuf pays de la COMIFAC ont contribué au cours des mois de septembre et d'octobre 2010.

Une formation de qualité constitue le socle de la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC et de son objectif de gestion durable des forêts en Afrique Centrale. Les évolutions majeures du secteur forestier dans la sous-région ont exacerbé le besoin d'une politique sous-régionale de formation forestière et environnementale commune. Le RIFFEAC et son partenaire allemand, InWEnt (*Agence allemande de « Renforcement des Capacités et Développement International »*) [link <http://inwent.org>], se sont engagés à faciliter un processus participatif d'élaboration d'une directive sous-régionale, outil de mise en cohérence des politiques nationales de formation forestière et environnementale.

La directive sous-régionale relative à la formation forestière et environnementale reflètera les quatre activités convergentes qui constituent la composante 7.4 du Plan de Convergence :

- harmonisation des programmes de formation
- spécialisation des institutions de formation comme écoles nationales de vocation sous-régionale
- renforcement de la performance des institutions de formation
- stratégie sous-régionale en matière de formation continue.

Le processus a été rendu possible grâce à l'appui du Ministère fédéral allemand de Coopération économique et Développement (BMZ). Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter M. Bousengue, Coordinateur du RIFFEAC (bouseng1@yahoo.fr), ou M. Heidemann, chef du programme à InWEnt (heiko.heidemann@inwent.org). Les activités ont été appuyées par ECO Consult [link <http://www.eco-consult.com>].